



2026-220
Occupation du domaine public
21 rue des Frères Kermorvant
Installation d'une nacelle
Le 22 juin 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174 portant réglementation générale du stationnement et de l'occupation du domaine public dans la commune

Vu la demande de monsieur ROCHER Alain - L'ARBRE METAL, 16 route de Talhouet, ZA de Talhouet, 56330 PLUVIGNER, d'occuper le domaine public au n°21 rue des Frères Kermorvant, le 22 juin 2026, pour l'installation d'une nacelle.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Monsieur ROCHER Alain - L'ARBRE METAL est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation d'une nacelle, métrages de 25 m², le 22 juin 2026, au n°21 rue des Frères Kermorvant.

ARTICLE DEUXIEME

Monsieur ROCHER Alain - L'ARBRE METAL est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE TROISIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	30,00 €
Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €)	00,00 €
Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€)	00,00 €
Redevance par jour et par mètre carré : 25 m ² x 0,95€ x 1 jours, soit	23,75 €
Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 €	00,00 €
Soit un total de : 23,75 + 30,00 =	53,75 €

ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- Monsieur ROCHER Alain - L'ARBRE METAL
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 18 juin 2026

Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le : **22 JUIN 2026**



Pour le Maire
Adj. au Maire
S. FETFAU